

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mai, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absent : Monsieur LE DEM Philippe

Absents excusés : Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame LECLERC Sylvie.

Procuration a été donnée à :

Madame LAURENT Jacqueline donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame NIANG Kiné
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame VICHERAT Valérie
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Madame KHEDDAR Haiate
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance

Délibération N° 2023-045 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE

Madame l'Adjointe aux Finances expose,

Le compte administratif du Maire est en concordance avec le compte de gestion dressé par le responsable du service de gestion comptable et s'élève à :

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL :

En recettes de fonctionnement (y compris l'excédent reporté) à : 9 012 107.62 €

En dépenses de fonctionnement à :	6 241 602.50 €
→ Soit une différence, en excédent, de :	2 770 505.12 €
→ Auquel s'ajoute l'excédent de résultat de fonctionnement du budget camping	5 950.76€
→ Soit un excédent, de :	2 776 455.88 €
En recettes d'investissement (y compris l'excédent reporté) à :	819 907.32 €
En dépenses d'investissement à :	933 215.84 €
→ Soit une différence en déficit, de :	- 113 308.52 €
→ Auquel s'ajoute l'excédent de résultat d'investissement du budget camping	1 287.45€
→ Soit un déficit, de :	- 112 021.07 €

Vu le Compte Administratif pour l'exercice 2022 rendu par Monsieur Pierre-François BOUGUET en qualité de Maire de la Ville de BRIARE,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Et Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

ADOpte, les conclusions du rapport,

APPROUVE, le COMPTE ADMINISTRATIF du budget principal pour l'exercice 2022 rendu par Monsieur le Maire.

Le 15 mai 2023

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET